

Révélation de la dernière enquête du Syndicat National des Médecins Homéopathes Français (SNMHF) : L'Homéopathie à l'Ère de la Transition Médicale

Une récente enquête menée par le Syndicat National des Médecins Homéopathes Français (SNMHF) a mis en lumière les défis croissants auxquels font face les patients cherchant un accès à un médecin homéopathe de proximité. Cette étude révèle que de nombreux patients expriment une disposition croissante à recourir à des alternatives telles que la téléconsultation et à consulter d'autres professionnels de la santé, diplômés en homéopathie, devant la difficulté d'accès à ces praticiens.

Les résultats de l'enquête, menée du 29 septembre 2023 au 25 octobre 2023 par le SNMHF, ont présenté des données poignantes :

- **82% des patients consultent initialement un médecin homéopathe, soulignant leur confiance en cette pratique dès le premier contact médical. (Sur 281 réponses)**
- **42,2% des patients ont été contraints d'interrompre leur traitement homéopathique en raison de l'absence de praticiens à proximité, tandis que 15,5% ont été impactés par le déremboursement. (Sur 116 réponses)**
- **En l'absence de médecins homéopathes, 52,3% des patients seraient prêts à se tourner vers d'autres professionnels de santé diplômés en homéopathie, et 71,4% sans supervision médicale. (Sur 279 réponses)**
- **Sur le plan de l'accessibilité, 51% des patients ont un médecin homéopathe à moins de 10 km de leur lieu de résidence. (Sur 277 réponses)**
- **80,4% des patients ont actuellement un médecin homéopathe, mais pour 42% d'entre eux, ce n'est pas leur médecin traitant. (Sur 310 réponses)**

Le constat est sans appel : la demande pour des services homéopathiques reste forte parmi les patients, mais l'accessibilité à ces praticiens devient un défi majeur.

Le SNMHF souligne également l'importance cruciale de la recherche en homéopathie, répondant aux attentes de la Haute Autorité de Santé. Dans cette période de transition, la communauté homéopathique est appelée à débattre de la pratique médicale exclusive de l'homéopathie, des garanties associées aux diplômes inter-universitaires et de la nécessité d'une adaptation aux nouveaux modes d'accès aux soins.

En réaction à ces résultats, Charles Bentz, président du SNMHF a commenté : "***Ces chiffres révèlent la nécessité impérieuse d'une adaptation de la pratique médicale de l'homéopathie, dans le respect des attentes des patients et des évolutions de notre système de santé. Il est essentiel que la recherche se poursuive et que des initiatives soient prises pour garantir un accès équitable à cette forme de médecine pour tous.***"

Pour enrichir le débat sur la reconnaissance de l'homéopathie en tant que pratique médicale, le Dr. Antoine Demonceaux, médecin généraliste, homéopathe et psychanalyste, initiateur du Diplôme Inter-Universitaire (DIU) d'homéopathie à Marseille et Reims, partage son point de vue :

"Sur les 2 années de DIU, parmi les 40 inscrits, 4 médecins, 30 pharmaciens-préparateurs, 3 sage-femmes et 2 kinés-ostéopathes ont bénéficié de la formation. Les facultés ont donné leur accord pour ouvrir les formations à la thérapeutique homéopathique aux professionnels du paramédical."

Le Dr. Demonceaux poursuit en soulignant l'importance de cette ouverture à d'autres professionnels de la santé : ***"En collaboration avec Fabrice Berna, vice-président du Collège Universitaire de Médecine Intégrative et Complémentaire (CUMIC), nous réfléchissons à la création d'un module de mise à niveau obligatoire pour les non-médecins souhaitant se former à tous types de médecines intégratives et complémentaires y compris l'homéopathie. Il est primordial que l'homéopathie soit identifiée comme une pratique médicale. Ce module nous paraît être une solution pour y parvenir, à l'image du module en psychopathologies ouvert aux psychothérapeutes."***

Cette initiative vise à standardiser les connaissances dans le domaine des médecines intégratives, assurant ainsi un niveau de compétence homogène parmi les professionnels de santé, tout en consolidant l'homéopathie en tant que pratique médicale reconnue.

Les conclusions de cette enquête renforcent l'engagement du SNMHF à promouvoir l'accès à des soins homéopathiques de qualité, tout en appelant à des discussions essentielles pour répondre aux besoins actuels des patients.

N.B. : La citation du Dr. Antoine Demonceaux est basée sur ses déclarations dans le cadre de son implication dans la création du DIU d'homéopathie et du projet de module de mise à niveau pour les non-médecins dans le domaine des médecines intégratives.

Methodologie du sondage : enquête réalisée du 29/09/2023 au 25/10/2023 à l'initiative du SNMHF.

**Pour plus d'informations et pour accéder à l'intégralité des résultats de l'enquête, veuillez contacter
Chloé Méhat, attachée de presse. chloe@infinites.fr. 06 89 57 84 63.**

A propos du Syndicat National des Médecins Homéopathes Français (SNMHF) : Membre de l'association HoméoFrance et présidé par le Dr Charles Bentz, le SNMHF rassemble les médecins libéraux qui soutiennent une méthode thérapeutique pro-active visant à améliorer la prise en charge médicale autour du patient. Seule, en alternative ou en complémentarité des autres techniques médicales, elle répond à un grand nombre de pathologies des Français. LE SNMHF accompagne un réseau de médecins formés et passionnés, dans le développement de leurs exercices pratiques. Par ailleurs, il encourage la formation des jeunes médecins à travers des actions de sensibilisation. www.snmhf.net